

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Date de convocation 11 décembre 2024

Date d'affichage 11 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20241223-CM2410-DEL34-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2024

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 17 + 12 procurations

votants 29

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le DIX SEPT DECEMBRE à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

| | |
|-------------------------|---|
| M. Gerard GUESNE | (Pouvoir donné à Mme Bénédicte MARCHAIS) |
| M. Gaëtan THOMAS | (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU) |
| M. Nicolas CHABLE | (Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT) |
| Mme Catherine CHANTEPIE | (Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA) |
| M. Thierry BODIN | (Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS) |
| Mme Delphine LETESSIER | (Pouvoir donné à Mme Françoise PELLODI) |
| M. Emmanuel VIGNERON | (Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON) |
| Mme Marie DENONELLE | (Pouvoir donné à Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN) |
| M. Nicolas GUILLARD | (Pouvoir donné à M. Christophe BISI) |
| Mme Audrey MAMONTEIL | (Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL) |
| M. Lionel COURTEMANCHE | (Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL) |
| Mme Sophie DOLLON | (Pouvoir donné à Mme Marie Hélène TROUILLOT) |

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Christophe BISI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

C.C.A.S. – O.M.S.L. – RÉGIE « LA SCÈNE FERTOISE »
VERSEMENT DE SUBVENTIONS PAR ANTICIPATION

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire ;

Considérant que le Budget Primitif de la Ville ne sera pas voté au 31 décembre prochain, il est donc nécessaire, afin d'assurer le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale, de la Régie Autonome « la Scène Fertoise » et de l'Office Municipal des Sports et Loisirs, d'autoriser le versement d'une partie de la subvention 2025.

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à verser par anticipation, à hauteur de 25% de la subvention allouée en 2024, les sommes suivantes :

| | Subvention allouée en 2024 | Montant alloué par Anticipation (25 %) |
|--|----------------------------|--|
| Centre Communal d'Action Sociale | 220.000 € | 55.000 € |
| Régie « la Scène Fertoise » | 260.000 € | 65 000 € |
| Office Municipal des Sports et Loisirs | 65.000 € | 16.250 € |

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à effectuer toutes les démarches, à signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christophe BISI

Pour Copie conforme

Le Maire,
Didier REVEAU

Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée